CDGFPT88
1 chemin l'Orée du Bois
88390 UXEGNEY
Email : competences-et-territoires@cdg88.fr
Tel : +33354046025

FSST3 - Formation préalable obligatoire - Assistant de prévention - V3

Cette formation s'adresse aux nouveaux assistant·es de prévention récemment désignés au sein d'une collectivité. Elle vise à accompagner la prise de fonction en consolidant les premières compétences nécessaires à l'exercice du rôle d'ACP, dans le respect du cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail.
La formation s'appuie sur :
- des retours d'expérience concrets,
- l'identification des freins et leviers rencontrés en début de mission,
- le positionnement de l'assistant·e de prévention et la communication autour de sa fonction.

Les participants actualisent leurs connaissances sur les fondements juridiques et les premières obligations en matière de santé et sécurité au travail, et apprennent à construire et utiliser les outils essentiels à leur prise de poste.

Durée: 35.00 heures (5.00 jours)

Profils des apprenants
- Agents territoriaux nouvellement désignés assistant·es de prévention.

Prérequis
- Agents territoriaux nouvellement désignés assistant·es de prévention dans leur collectivité.

Accessibilité et délais d'accès
Formation non certifiante
Délivrance d'une attestation de fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats
Questionnaires préformation - à chaud - à froid

Objectifs pédagogiques

- Identifier le rôle, les missions et les limites de l'assistant·e de prévention
- Comprendre le cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail
- Identifier les acteurs de la prévention et leurs responsabilités
- Analyser les situations de travail et repérer les risques professionnels
- Contribuer à l'évaluation des risques et au DUERP
- Participer à la mise en œuvre et à la communication des actions de prévention

Contenu de la formation

CDGFPT88
1 chemin l'Orée du Bois
88390 UXEGNEY
Email : competences-et-territoires@cdg88.fr
Tel : +33354046025

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels et le cadre réglementaire applicable
- Identifier les responsabilités des acteurs de la prévention dans la collectivité
- Se positionner en tant qu'assistant·e de prévention dans l'organisation territoriale
- Identifier et analyser les risques professionnels à partir des situations de travail
- Utiliser les méthodes et outils d'analyse des risques
- Contribuer à l'évaluation des risques professionnels et au document unique (DUERP)
- Participer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Connaître et exploiter les documents obligatoires en santé et sécurité au travail
- Communiquer et sensibiliser les agents aux risques professionnels et à la prévention

Organisation de la formation

Équipe pédagogique
Une équipe de formateurs-conseillers internes au CDG88, spécialisés en prévention des risques professionnels, experts en santé et sécurité au travail.

Ressources pédagogiques et techniques

- Supports de présentation (diaporamas) - Fiches synthèses thématiques (rôle de l'ACP, acteurs, obligations, outils) - Grilles d'analyse des situations de travail - Modèles de documents utilisés en collectivité (exemples de DUERP, plans d'actions, tableaux de suivi) - Études de cas et mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Émargement des participants - Participation active aux échanges et travaux - Évaluation qualitative des acquis - Attestation de fin de formation

Prix : 380.00